

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 227.

DIMANCHE.

23 SEPTEMBRE 1832.

POLOGNE.

CRACOVIE, 5 septembre. — *Deutsche Allgemeine Zeitung*. — On a récemment promulgué en Gallicie un ordre des autorités autrichiennes qui fixe le 7 septembre pour dernier délai du départ des Polonais, soit qu'ils profitent de l'amnistie pour retourner dans leur pays, soit qu'ils préfèrent aller ailleurs. On prévoit qu'il y en aura beaucoup qui voudront se rendre en France. Cet ordre a été provoqué par l'adresse énergique que les Galliciens ont envoyée à l'empereur en faveur de leurs malheureux compatriotes.

On parle beaucoup ici des différends qui règnent entre lord Durham et le cabinet russe; ce bruit paraît probable quand on observe que les journaux, après avoir fait le récit de la brillante réception de l'ambassadeur anglais, gardent maintenant le plus profond silence sur la marche des négociations.

On dit aussi que les gardes à Pétersbourg ont refusé la décoration de l'ordre polonais de la Vertu militaire, en disant qu'il y a assez d'ordres russes, sans qu'elles aient besoin de porter ceux de la nation contre laquelle elles ont combattu. On ignore si ce refus procède de toute la garde ou seulement de quelques régimens. En tout cas, cela prouverait que l'on commence même en Russie à envisager sous un autre jour la guerre contre la Pologne; circonstance qui ne surprendra pas quand on verra se souvenir qu'après la prise de Varsovie, le bruit courait que les officiers russes avaient acheté avec une sorte de passion toutes les brochures publiées pendant la révolution; d'après un ordre supérieur, promulgué lors de leur entrée dans les provinces riveraines du Bug, on avait éloigné d'eux et brûlé tous les écrits destinés à justifier la cause polonaise. Cela serait d'autant plus remarquable que les officiers de la garde sont l'élite de la noblesse russe.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 17 septembre. — S. M. le roi de Bavière est arrivé ici aujourd'hui.

— On mande de Cassel, 15 septembre :

Le sénat académique de l'université nationale a nommé député aux prochains états M. le professeur Jordan, et pour son suppléant M. le professeur Gerling.

— On lit ce qui suit dans le *Journal du royaume des Deux-Siciles* :

Un officier aux gardes de S. M. le roi de Bavière est arrivé en courrier à Naples le 9 août, et en est reparti le lendemain pour Corfou. Il est porteur de dépêches pour les résidens des puissances alliées et pour le gouvernement provisoire, annonçant que, toutes les difficultés étant aplanies, le prince Othon avait accepté le trône de la Grèce avec une extension du territoire; la régence est déjà nommée et arrivera en Grèce au mois d'octobre. Le général Heidegger en est membre; il est aussi généralissime de toutes les troupes.

— Le *Hamburger Correspondant* annonce, sous la date de Stockholm, 21 août, qu'il y était arrivé dernièrement un paysan de Hallingdalen, âgé de 88 ans, uniquement pour voir le roi. Celui-ci, dans l'entrevue qu'il eut avec lui, remplit une coupe de vin, qu'il présenta au vieillard, lui remit une médaille à l'effigie royale, et dit en l'embrassant : « Si le roi Ring pouvait en ce moment porter ses regards sur son pays, il se réjouirait de voir un de ses successeurs embrasser un vieillard de Hallingdalen. »

Le roi, en revenant de Norwège, assistera, le 25 septembre, à l'ouverture du canal de Gotha, et est attendu pour le 28 du même mois, de retour à Stockholm.

— Le roi de Wurtemberg a adressé au ministre de la guerre l'ordre du jour suivant, pour être publié au nom de S. M. :

Le roi au ministère de la guerre.

Le ministre de la guerre est chargé de publier en mon nom l'ordre du jour suivant :

Les événemens politiques qui troublent depuis un an le repos de l'Europe, ont dû aussi exercer leur influence dans le Wurtemberg; le parti qui veut à tout prix une révolution violente, s'efforce, à l'aide d'une presse licencieuse, à défigurer tous les événemens d'après ses intérêts et dans son sens, à passionner ainsi l'imagination de la jeunesse, et à l'entraîner dans ses plans.

Quant à l'armée de Wurtemberg, plus elle s'est distinguée jusqu'ici par son dévouement au roi et à la patrie, plus aussi je dois inviter les généraux et les colonels, comme étant particulièrement responsables de la discipline, et les officiers de l'état-major et capitaines, à conserver et à améliorer par leur exemple le bon esprit parmi les jeunes officiers. Je veux sérieusement que tous les jeunes officiers s'abstiennent, autant que possible, de parler politique; qu'ils évitent les sociétés où l'on discute publiquement les événemens du jour, et dans lesquelles le manque de connaissances amène des jugemens prématurés et déraisonnables. Les soldats doivent se distinguer par un calme sérieux; ils doivent ne jamais

oublier les sermens prêtés au roi et à la patrie, et comme ma confiance dans la fidélité de mon armée est inébranlable, de même je m'attends à ce qu'elle ait confiance en celui qui a montré, dans les jours du danger, qu'il sait conduire l'armée aussi bien que le gouvernail de l'état.

Friedrichshafen, du 11 août 1832.

HESSE-ÉLECTORALE.

CASSEL, 9 septembre. — L'ancien commissaire de la diète et président du ministère de l'intérieur Eggena est enfin nommé directeur de régence à Fulda. On sait depuis long-temps qu'il était destiné à ce poste. On n'attendait pour le nommer que l'occasion favorable, et pour la faire naître, on a fait passer M. Hanstein, jusqu'à ce moment directeur de régence à Fulda, à Hanau, dans la même qualité, en lui donnant en outre le titre de président. Comme l'industrie est frappée de stagnation ici, tellement que beaucoup d'industriels songent à passer en Amérique, on se plaint beaucoup de ce que la cour préfère s'adresser aux négocians étrangers pour tous les objets qui lui sont nécessaires, plutôt que de les acheter aux négocians indigènes. D'un autre côté, il est juste de dire que les habitans ne font rien pour gagner l'affection du prince régent.

(*Mercur de Souabe.*)

SUISSE.

LUCERNE, 12 septembre. — L'ambassadeur de France, qui devait quitter Lucerne dans les premiers jours de septembre, s'est décidé à y prolonger son séjour d'un mois.

— Le duc de Calvello, ministre de Naples, vient d'arriver à Lucerne.

— La diète restera vraisemblablement réunie jusqu'à la fin de septembre : elle ne se séparera pas avant d'avoir terminé les affaires de Bâle; il manque encore 2 voix pour rendre exécutoire l'arrêté de séparation du 22 août. Ces 2 voix obtenues, on procédera à faire voter les 11 communes incertaines, auxquelles la diète vient de joindre, par des motifs péremptoirs, celle de Weisingen.

— La *Gazette universelle* a été obligée, en vertu de la loi sur la presse, d'insérer ce qui suit dans son dernier numéro :

Le droit accordé aux Français de séjourner en Suisse est soumis à la condition suivante (art. 2 de la convention du 20 mai 1827). « Pour prendre domicile ou former un établissement en Suisse, ils devront être munis d'un acte d'immatriculation constatant leur qualité de Français, qui leur sera délivré par l'ambassade de France, après qu'ils auront produit des certificats de bonne conduite.

2° L'acte d'immatriculation, produit par le chevalier d'Horrer, a été délivré le 1^{er} septembre 1830 par l'ambassadeur de France, marquis de Gabriac, au nom et sous le sceau de Charles X, qui n'était plus roi de France alors.

3° Le gouvernement de Berne, pour plus de sûreté, ayant sondé les vues de l'ambassade de France à cet égard, il lui a été répondu que le gouvernement français lui-même regardait comme nul l'acte d'immatriculation de M. d'Horrer.

La lettre ci-dessus est signée par le secrétaire du département diplomatique, M. de Sturler; elle est datée du 6 septembre.

— On écrit de Thoun, le 11 septembre :

« Les arrestations continuent; le château est gardé par 50 hommes et 2 canons. Les personnages suivans y sont renfermés, après y avoir été transportés de Berne : MM. Bondeli, ex-directeur de police, et le capitaine Wytttenbach, ainsi que dix enrôlés de la préfecture d'Arberg. Il s'y trouve de plus le major Lœrtscher, de Spiez, l'ex-juge Rufner, d'Amsoldingen, l'huissier Kufner et Christen Kufner, de Blumenstein, l'ex-fourrier d'état-major Zyro, Engemann fils, négociant de Thoun, l'ancien major R. Muller, l'ex-gendarme Pryszy, et plusieurs autres déloyaux serviteurs de Fischer d'Eichberg.

Le conseil exécutif a reçu 45 nouvelles adresses de différentes communes du canton, protestant toutes de leur inviolable fidélité et de leur entier dévouement.

L'histoire de la conspiration des patriciens s'éclaircit tous les jours. L'ordre et le repos règnent dans la capitale.

ANGLETERRE.

LONDRES, 17 septembre. — Le *Court-Journal* annonce qu'il tient de bonne source que la conduite loyale et ouverte de Léopold dans la manière d'interpréter le traité entre la Belgique et la Hollande a fait faire quelques pas aux difficultés dans le sein de la Conférence.

Quant à la dissolution du parlement, rien n'est encore décidé par le cabinet, et aucune décision ne sera prise avant un mois. Quelque dissentiment paraît exister entre les deux membres les plus influens du ministère sur cette question, qui fera l'objet de la délibération de la réunion du cabinet la plus prochaine.

— Le baron de Mareuil, ambassadeur de France par intérim, a travaillé hier au Foreign-Office avec lord Palmerston.

— La duchesse d'Angoulême et Mademoiselle de Berri ont quitté Londres samedi dernier, à six heures. La duchesse a déclaré qu'elle n'a pour motif en quittant l'Angleterre que l'économie et sa santé. Elle souffrait depuis un an d'une affection de poitrine, et Charles X n'a jamais pu se débarrasser de ses douleurs rhumatismales par l'exercice. On espère que le changement de climat sera plus efficace.

La manière de vivre des Bourbons pendant les deux dernières années qu'ils ont passées à Holy-Rood a été des plus simples. Le lever se faisait entre six et sept heures du matin, après quoi on remplissait les devoirs de dévotion; le déjeuner était à dix heures; l'intervalle du déjeuner au dîner était consacré à des visites, des promenades en voitures, etc.; on dînait à six heures, et à onze heures, les divers membres de la famille se retiraient dans leurs appartemens.

— Deux officiers supérieurs hollandais au service du roi de Hollande sont depuis quelques jours à Londres.

FRANCE.

PARIS, 19 septembre.

M. le duc d'Orléans est parti ce matin de Neuilly pour Laeken.

— M. Lehon, ministre plénipotentiaire de Belgique est arrivé à Paris samedi. Dimanche, il est resté une heure et demie avec le roi.

— On achève la décoration et l'ameublement du Palais-Royal. Le roi a voulu voir par lui-même les travaux; il les a visités avec M. Fontaine, et il a indiqué les rectifications qui ont été aussitôt exécutées. Il avait été dit que le duc d'Orléans viendrait habiter ce palais; mais il n'en est rien. Le prince royal restera au pavillon Marsan; ce serait plutôt le duc de Nemours et ses jeunes frères qui prendraient là leur habitation; mais ces arrangemens n'auraient, dans tous les cas, lieu que plus tard. Aujourd'hui, ce dont il est question, c'est d'y loger le Roi Léopold et sa jeune épouse, la Reine des Belges, lors du voyage qu'ils doivent faire à Paris le mois prochain.

(Courrier Français.)

— On parle d'un courrier arrivé au gouvernement et qui motiverait un prochain mouvement de troupes vers la frontière du Nord.

— Le vaste complot carliste, dont nous avons si vivement et si vainement parlé, est sur le point d'éclater. Toutes nos lettres de l'Ouest, tous nos renseignemens du Midi nous l'apprennent. L'autorité n'a rien fait ou que peu de chose. Les légitimistes se sont moqués d'elle. Ils ont agi, correspondu, dressé des plans, rassemblé des armes, acheté des munitions, et l'intérêt qui les anime est pour eux si puissant, qu'il ne faut pas croire qu'ils soient arrêtés et comprimés par des demi-mesures et de molles dispositions.

Un soulèvement nouveau est marqué pour la fin de ce mois.

Peuple, attention: gardes nationales, veillez! (Messager.)

— Par ordonnance du roi, en date du 14 septembre, M. l'abbé Le-mercier, docteur de Sorbonne, ancien curé de la paroisse Sainte-Marguerite, et actuellement chanoine, vicaire-général et promoteur du diocèse de Paris, a été nommé évêque de Beauvais. La même ordonnance nomme à l'évêché de Versailles M. l'abbé Blancart de Bailleul, grand-vicaire de ce diocèse; à l'évêché de Verdun, M. l'abbé Mathieu, grand-vicaire de Paris et curé de la paroisse de la Magdeleine, et à l'évêché de Langres, M. l'abbé Valayer, chanoine et grand-vicaire de Paris, et ancien curé de Saint-Thomas-d'Aquin. Tous les amis de la religion applaudiront à de si heureux choix. Quoique ces nominations n'aient pas encore paru dans le *Moniteur*, nous croyons pouvoir les donner comme certaines.

(Ami de la religion.)

— Les nouvelles reçues aujourd'hui de la santé de M. le lieutenant-général baron Gérard sont très-satisfaisantes.

— Un vol a été commis ces jours derniers dans le musée d'Orléans. Un étranger a demandé à visiter le cabinet d'histoire naturelle, et pendant que le concierge conduisait d'autres personnes, il a forcé la serrure d'un placard et y a pris des pierres précieuses, et entre autres un camée qu'on dit d'une assez grande valeur. Un jeune homme qui travaillait à l'école d'architecture a vu, à travers les deux croisées et la cour qui le séparait du cabinet d'histoire naturelle, l'étranger introduire sa main dans le placard. Il est descendu bien vite, croyant le surprendre sur le fait; mais, arrêté par une barrière qui était fermée, il fut obligé d'appeler le concierge, et pendant ce temps le voleur a disparu. On a procédé à une instruction; mais, chose assez étonnante, l'administration du musée n'a pas encore un catalogue de ce qu'elle possède; les objets ne sont pas classés, et la justice n'arrivera probablement à aucun résultat.

— Le nommé Lesage (Jos.-Franç.), détenu à la prison de la Force, avait été remis, le 13 de ce mois, à l'huissier de service, à la place de Lesage (Jean-François-Aimé), qui devait être mis en liberté au parquet. Le premier, au lieu de profiter de cette erreur, est venu, de lui-même, le lendemain matin, se reconstruire prisonnier.

— La diligence de Paris à Bruxelles a été forcée ces jours derniers de s'arrêter depuis une heure jusqu'à cinq à Valenciennes; on a exigé que toutes les femmes descendissent; on a examiné très-attentivement leurs passeports et comparé pendant fort long-temps leur signalement à leur figure. Une dame blonde, d'une trentaine d'années, a failli ne pas obtenir la permission de continuer sa route. Heureusement, un des fonctionnaires du lieu, qui devait sa place aux bontés de son S. A. R. M^{me} duchesse de Berry, et qui la connaissait parfaitement, a déclaré que la voyageuse était beaucoup plus grande.

— Un conscrit se présente au conseil de révision de Valenciennes comme ayant la vue faible; on le met devant un livre, il voit trouble; le chirurgien lui pose des lunettes sur le nez: oh alors, il distingue supérieurement, il lit même couramment en gros et en fin. *Passes à la toise*, lui dit

le docteur, et l'on ne sait que trop ce que ces mots signifient. Il se trouve que les lunettes qui faisaient voir si clair, étaient des lunettes sans verres.

NOUVELLES DE LA VENDEE.

Notre correspondance de l'ouest devient de jour en jour plus inquiétante.

Notre département, jusqu'ici assez tranquille, est maintenant dans une agitation difficile à décrire: de tous les côtés, les agens de la dynastie déchue intriguent, conspirent contre notre révolution déjà si déplorablement méconnue par les hommes du 13 mars.

Dans l'arrondissement d'Ancenis on signale des réunions de légitimistes, où les projets les plus infâmes ont été formés. Un certain M. de F*** fait tous ses efforts pour soulever les paysans; à Maumusson, à Mouzeil, à Trans, on signale un grand nombre d'agitateurs prêts à se mettre à la tête des bandes.

L'abbaye de la Meilleraye semble être devenue le centre d'action des légitimistes; les allées et venues d'un grand nombre de voyageurs indiquent assez le but de leur apparition dans ce lieu. Dans la nuit du 13 au 14 on a entendu dans toutes les directions des sons de trompe, de cor, des coups de sifflets, manœuvres que les carlistes emploient à la veille d'un grand mouvement.

Dans plusieurs communes de l'arrondissement de Châteaubriant les réfractaires et les autres brigands carlistes montrent plus d'audace que jamais. A Saint-Mars du Désert ils sont montés la nuit dans le clocher pour arracher le drapeau tricolore; mais ayant eu une alerte, ils ont pris la fuite et n'ont pas eu le temps d'enlever cet étendard; ils se sont contentés de le déchirer.

— On nous écrit de Machecoul que les brigands carlistes préparent un soulèvement pour aujourd'hui 15, à l'occasion de la foire.

Le 11 au soir un détachement du 17^e a eu un engagement avec une bande de réfractaires à la Coutellerie. Un des brigands a été tué, un autre blessé et un troisième fait prisonnier.

On nous annonce qu'une autre affaire aurait eu lieu près de Touvois entre des soldats et des chouans. On n'a pas de détails positifs; on dit que 6 militaires auraient été tués ou blessés, ce qui ferait supposer qu'un assez grand nombre de chouans seraient restés sur la place.

On signale deux bâtimens suspects sur nos côtes; on les croit chargés d'armes. La marineredouble de surveillance, et des ordres pressans sont donnés pour tâcher de capturer ces navires qui sont vraisemblablement ceux que Larochejaquelin a fait armer tout récemment en Hollande.

Dans les environs de Clisson l'exaspération est à son comble: six jeunes patriotes ont failli être assommés en plein jour par des brigands armés de bâtons, qui s'étaient embusqués dans un chemin creux où ils se disposaient à passer.

A Maisdon, où s'est formé la première réunion de carlistes, le 4 juin, on signale encore des rassemblemens de paysans qui auraient eu lieu dans la nuit du 13 au 14, au sein des landes situées près de ce bourg.

— Il nous paraît certain, d'après des renseignemens qui viennent de bonne source, que les carlistes vont essayer encore un 4 juin. Voici ce que nous avons appris sur les dispositions adoptées par eux:

- 1^o Un système de chouannerie dans le midi;
- 2^o Continuation de celui de la Vendée;
- 3^o Grand mouvement dans la Bretagne.

Ce grand mouvement doit éclater, comme nous l'annoncions ces jours derniers, avant la fin du mois.

VANNES, 12 septembre. — Radenack, condamné à mort par notre cour d'assises, est un des plus zélés brigands du Morbihan. Ce cannibale était familier avec tous les genres de crimes; assassinats, flagellations, chauffages, vols à main armée, désarmement de citoyens paisibles, tonsure de cheveux, telles étaient les tâches si douces dont s'acquittait ce forcené et ses misérables complices. La plume la plus fidèle se refuse à retracer un des moindres traits de barbarie auxquels s'est livré ce digne défenseur de la légitimité.

Les mêmes assises ont condamné à cent et un ans de fers l'assassin du sous-lieutenant Ronault, de la garde nationale de Josselin, et à six mois de prison le nommé Olive de Pleugrifet, accusé d'embauchage.

Des lettres anonymes avaient été adressées de Locminé à MM. le préfet, le procureur du roi et le général commandant le département. On les y rendait *personnellement* responsables de la condamnation du brigand Radenack. Mais ces dignes magistrats sont au-dessus de ces menaces: ils servent consciencieusement le gouvernement de juillet et sont bons Français!

(Ami de la Charte.)

CROLET, 13 septembre. — Il n'y a qu'un seul patriote dans le bourg de Melay: depuis long-temps il était en butte aux outrages des chouans. Menacé d'être assassiné, il se procura une paire de pistolets dont il se munissait quand il sortait. Hier soir il s'absenta; en rentrant, il fut attaqué par un chouan qui le guettait dans un fossé et lui asséna un coup de levier sur la tête, qui heureusement ne fit qu'effleurer la figure du patriote. Celui-ci riposta d'un coup de pistolet qui cassa le bras du chouan: on l'a mené ce matin à l'hôpital de Chemillé.

Les carlistes se remuent fort; il est question d'un mouvement prochain: d'ici à cinq à six jours il doit éclater. Tant mieux! qu'ils se montrent donc et qu'on en finisse une bonne fois avec eux. (Idem.)

— On écrit de Bourbon-Vendée, 12 septembre:

Le 11, à midi, une estafette venant de Paris est arrivée à Bourbon-Vendée, apportant à M. le préfet l'ordre de faire arrêter la duchesse de Berri que l'on sait à Chavagnes ou à Saint-Laurent. A sept heures du soir un détachement de soixante carabiniers du 17^e léger, un piquet de gendarmerie, commandé par le lieutenant Roquette, secondé du maréchal-des-logis Trognon, le général Rousseau, M. le conseiller de préfecture Tireau et M. Vetault, architecte du département, sont partis pour al-

ler faire une visite dans les deux couvens de femmes que je viens de vous nommer et pour explorer les lieux environnans.

Nous n'avons point encore entendu parler de cette expédition ; mais il est à croire que la fugitive aventurière aura été avertie à temps pour échapper.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 21 septembre.

La Reine a fait remettre une somme de 500 francs à l'un des vicaires de l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, pour être distribuée par ses soins aux nécessiteux qui sortent de l'hôpital de l'industrie.

— Le duc d'Orléans est attendu ce soir à trois heures. Il est accompagné de M. le général Baudrand, de M. de Boismilon et d'un officier d'ordonnance. Le séjour du prince ici ne sera que de quatre jours.

— Un courrier est arrivé cette nuit de Paris en cette ville, pour annoncer à tous les relais de poste que S. A. R. le duc d'Orléans est parti, le 20, de Paris, avec deux berlines à 6 chevaux, et un courrier, précédant S. A. R. qui arrivera après midi en cette ville.

— M. le comte Cornelissen, attaché à la légation belge à Berlin, est arrivé à Bruxelles. M. le général Merckx, ministre de S. M., a été reçu le 5 de ce mois par le roi de Prusse, auquel il a eu l'honneur de remettre la notification de l'avènement de Léopold au trône de la Belgique et une lettre autographe par laquelle le roi lui annonce son mariage. Contre les usages de la cour de Prusse, le roi a voulu recevoir M. le général Merckx avant que les grandes manœuvres fussent terminées.

M. Cornelissen était porteur de dépêches pour les légations anglaise et française à Bruxelles.

— Hier matin, un courrier est arrivé de Londres chez sir R. Adair qui, aussitôt après avoir ouvert les dépêches, est parti pour Lacken.

— Une prime de cinq cents florins est acquise au bateau qui, venant de Charleroi, entrera le premier dans les bassins de Bruxelles, par le canal de Charleroi, dont l'ouverture est toujours fixée à demain 22.

— On dit que M. de Cuyper, actuellement substitut au parquet de Bruxelles, sera nommé avocat-général à la cour de Gand, et que M. Vuylsteke, substitut du procureur du roi à Bruges, est destiné à remplir les fonctions de substitut au parquet de la cour de Gand.

— Une députation d'Audenaerde est arrivée à Bruxelles, à l'effet de faire valoir les droits de cette ville à l'obtention d'un drapeau d'honneur.

— M. Procyński, Polonais, lieutenant-colonel d'état-major dans notre armée, est parti hier de Bruxelles pour visiter toute l'étendue de la frontière du côté de la Hollande.

Projet de route entre Châtelet et le Campinaire, sur la route de Charleroi à Namur.

Le ministre de l'intérieur informe qu'en conformité de l'arrêté de S. M. du 18 juillet 1832, les plans et autres pièces d'une route projetée entre le Châtelet et le Campinaire, sur la route de Charleroi à Namur, et à construire par voie de concession, seront déposés, depuis le 20 septembre courant jusqu'au 20 octobre prochain, à l'hôtel du gouvernement provincial du Hainaut, à Mons, et qu'un registre y sera ouvert pendant ce temps, pour recevoir les observations auxquelles ce projet pourra donner lieu.

Bruxelles, le 17 septembre 1832.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 19 septembre; à 9 heures du matin, au 10 à la même heure, 10 nouveaux cas, 6 décès, 7 guérisons.

Ixelles, 20. — Un cas nouveau, aucun décès, 3 guérisons.

Etterbeek, 20. — 2 cas nouveaux, un décès, 2 guérisons.

Woluwe-St-Pierre et Woluwe-St-Lambert, 18. — Un cas nouveau, aucun décès.

Hal, 18. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 2 guérisons.

Alost, 19. — Un cas nouveau, aucun décès, 2 guérisons.

Malines, 19. — Ni cas nouveau, ni décès.

Ypres, 19. — Aucun cas nouveau, un décès, une guérison.

Nieupoort, 19. — Aucun cas nouveau, un décès, une guérison.

Anvers, du 19 au 10 septembre. — 30 nouveaux cas, 8 décès, 50 en traitement, un guéri.

Lierre, 18. — Un cas nouveau, un décès.

Mons, 19. — Un cas nouveau, aucun décès.

Soignies, 18. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Ath, 19. — Un cas nouveau, un décès, 3 guérisons.

Tournay, 18. — Aucun cas nouveau, aucun décès, une guérison.

NAMUR, 22 septembre.

Le tribunal a condamné hier, 21, les nommés Therasse, Pierre-Joseph, et Préat, Alexandre, à un an de prison, et Therasse, Marie-Thérèse, à quinze jours; tous les trois pour vol d'écorces. Julie Therasse, épouse Préat; Diédonnée Therasse, veuve Étienne; Joachim Therasse, impliqués dans la même affaire, ont été acquittés.

Dans la même séance les sieurs Jean Lantz et Nicolas Nolder, déserteurs Hollandais, ont été condamnés à chacun 3 jours d'emprisonnement pour vagabondage.

— On annonce que les troupes qui formaient l'investissement de Maestricht sur la rive droite de la Meuse, devront passer sur la rive gauche.

(Mémorial.)

— On écrit de Bruges, 19 septembre :

Les récompenses destinées aux personnes qui se sont distinguées dans l'incendie de la maison du sieur Sabot, en cette ville, et qui ont été envoyées à notre régence par la compagnie d'assurance contre l'incendie de Bruxelles, seront distribuées dimanche, à midi, dans une de salles de notre hôtel-de-ville.

— Le *Journal de Luxembourg* annonce que le 14 de ce mois, les acquittés dans l'affaire Tornaco étaient tous rentrés dans leur foyers.

— On écrit d'Utrecht, que S. A. R. M^{me} la duchesse d'Angoulême et sa suite ont passé le 18 par cette ville, dans sa route pour l'Allemagne.

— Le 17, il est parti de l'arsenal de Delft, une nouvelle batterie d'artillerie, en toute célérité pour l'armée.

— Des lettres arrivées par voie ordinaire de Lucerne annoncent que M. le vicomte Vilain XIII a été reçu officiellement le 13, à Lucerne, par M. Pfyffer, président de la confédération helvétique, en présence des députés de Berne, Zurich, Schaffhouse et Lucerne. Il a remis les lettres par lesquelles le roi des Belges notifie à la diète helvétique son avènement à la couronne et son mariage.

Le *Moniteur* fait connaître officiellement ces deux nouvelles.

LE CAFÉ LLOYD A LONDRES.

Le café Lloyd était dans l'origine un établissement principalement consacré aux assurances maritimes et commerciales; mais ce but principal, quoique toujours poursuivi avec persévérance, semble avoir disparu comme un accessoire sous l'immense quantité de perfectionnements dont on l'a entouré: aussi aujourd'hui le Lloyd n'est-il plus un simple bureau d'assurance, mais le bureau de commerce du monde entier; le centre où toutes les nouvelles viennent aboutir, où les affaires les plus importantes viennent se traiter.

La plus grande simplicité règne dans cet édifice, qui est un appendice de la Bourse, et qui se compose d'une longue suite de salles enfumées, toutes pleines, selon l'usage anglais, de tables numérotées, où chaque négociant peut découvrir d'un coup-d'œil l'employé auquel il a besoin de s'adresser. La première pièce est consacrée aux assurances, la seconde aux nouvelles commerciales, une troisième aux avis qui intéressent les armateurs, une autre aux voyageurs qui cherchent des occasions de passage aux colonies. Un registre énorme, écrit à la main, est attaché à un pupitre, où tout le monde peut venir le consulter sans rétribution. Ce registre contient le nom des navires qui sont arrivés chaque jour, soit au port de Londres, soit dans les autres ports de la Grande-Bretagne, le nom des capitaines, les lieux de départ, le tonnage des bâtimens, la nature de la cargaison, les sinistres éprouvés en mer, les navires abandonnés ou perdus. Des affiches nombreuses indiquent aussi les noms des navires en partance, le prix du fret, du passage, l'époque probable de l'arrivée. On met là une lettre à la poste pour la Chine ou pour la Californie, et elle arrive à son adresse.

Le gouvernement envoie demander au café Lloyd une foule de renseignements, et il ne manque pas de communiquer aux directeurs les nouvelles qui peuvent intéresser le commerce et la navigation. Si un phare s'éleve ou s'éteint, si quelque nouvel écueil est signalé en mer, quelque pirate poursuivi ou découvert, les armateurs sont avertis, le ministère les prévient que les navires seront escortés dans tel ou tel parage, et c'est ainsi qu'en temps de paix comme en temps de guerre, le gouvernement a reçu de puissans secours d'une simple association de particuliers, dont il a identifié les intérêts aux siens.

Le *Moniteur* et tous les journaux du matin donnent l'article suivant de correspondance de Paris, 19 septembre :

« On sait que depuis un certain temps il existe une sorte de démoralisation parmi les plénipotentiaires de la Conférence, en sorte qu'ils ont, pour ainsi dire, abandonné les négociations de la Belgique, en désespoir de ne pouvoir amener un arrangement à l'amiable, quoique, probablement, les plénipotentiaires des puissances du Nord soient pour beaucoup dans le système de temporisation et de dénégation adopté et suivi avec tant de persévérance.

Lord Palmerston continuait seul et sans la participation des autres plénipotentiaires les travaux des négociations. Il y a peu de temps, ce ministre-diplomate envoya au cabinet de La Haye, un thème pour l'arrangement définitif entre la Belgique et la Hollande. Ce thème était envoyé au nom du cabinet anglais, et sans participation des autres ministres de la Conférence. C'était une communication amicale entre le cabinet anglais et le cabinet de La Haye. Cette démarche n'eut pas plus de succès auprès du roi Guillaume que toutes les démarches officielles faites précédemment au nom des 5 plénipotentiaires. Il y a aujourd'hui 6 jours, le gouvernement français reçut de M. le marquis de Dalmatie, notre ministre à La Haye, un courrier extraordinaire avec des dépêches annonçant que le thème de lord Palmerston avait été rejeté. Aussitôt après avoir reçu ces communications, le ministère se réunit en conseil et adopta des instructions pour M. Durand de Mareuil. Voici le résumé de ces instructions, qui ont été expédiées le 14 pour Londres.

« Nous avons appris par notre ministre de La Haye que les propositions faites par lord Palmerston n'ont pas été prises en considération par le cabinet du roi de Hollande. Nous ne doutons pas non plus, d'après cela, que les représentans des puissances du nord à la Conférence ne refusent aussi de prendre en considération le thème de lord Palmerston, puisqu'il a été envoyé et rédigé sans leur participation. Cependant l'affaire hollando-belge est une question trop vitale pour toute l'Europe, et surtout pour S. M. (Louis-Philippe), pour que les ministres de S. M. ne se croient pas obligés d'en finir immédiatement avec cette affaire. Il faut absolument que, dans son discours pour l'ouverture des chambres, S. M. dise : « Les affaires entre la Belgique et la Hollande ont été terminées à l'amiable, » ou bien : « Nous sommes forcés d'en venir à des voies de rigueur pour finir les différends des deux nations belge et hollandaise. » Vous aurez à communiquer à lord Palmerston les présentes instructions que nous vous envoyons; vous pouvez y ajouter que, sûr de l'amitié de Sa Majesté britannique, le gouvernement français regarde comme indispensable d'envoyer à S. M. néerlandaise, au nom

de la France et de l'Angleterre, une note en forme d'ultimatum pour lui annoncer qu'un court délai lui est encore accordé pour faire une réponse péremptoire au sujet de l'acceptation ou du refus définitif des propositions qui lui ont été faites à diverses reprises pour terminer les différends avec la Belgique; que son silence serait regardé comme un refus d'accepter les susdites propositions sans la moindre exception, et qu'en conséquence, le gouvernement français sera obligé d'avoir recours à la voie des armes. »

La suite de ces instructions donne l'ordre à l'ambassadeur français, à Londres, d'engager le cabinet anglais à s'unir au cabinet français pour prendre définitivement des moyens de coercition contre la Hollande, si la dernière démarche que l'on va faire auprès du cabinet de La Haye est aussi infructueuse que les précédentes. On attend maintenant à Paris le retour des dépêches envoyées à Londres, à M. Durand de Mareuil, mais comme l'ambassadeur n'a dû les recevoir qu'hier et qu'il faut que le cabinet anglais examine ce qu'on lui propose, on ne croit pas que la réponse de M. Durand de Mareuil soit arrivée à Paris avant 4 ou 5 jours.

En attendant, le ministère français s'est déjà réuni plusieurs fois pour délibérer sur cette grave affaire. Avant-hier, le conseil des ministres ayant été réuni, on discuta long-temps sans rien résoudre, enfin on décida que chacun des ministres réfléchirait séparément sur les mesures coercitives à prendre, et hier on a résolu qu'on en reviendrait à l'ancien projet de réunir une flotte française à Cherbourg pour agir de concert avec une flotte anglaise. M. de Rigny commanderait en personne l'escadre française. M. le maréchal Soult a déclaré qu'il ne lui fallait que huit jours, et qu'au bout de ce temps le maréchal Gérard serait à Anvers avec 30,000 hommes de troupes.

Ces résolutions ont été envoyées ce matin par un courrier extraordinaire à M. Durand de Mareuil, pour qu'il les présente à la considération du cabinet anglais. En même temps, on a décidé que le départ du duc d'Orléans qui ne devait avoir lieu que dans quelques jours ne serait pas ajourné, et que le jeune prince partirait ce matin. En même temps, des ordres ont été expédiés par le télégraphe sur plusieurs lignes pour réunir des régimens sur la frontière de Belgique. Il paraît qu'outre l'armée de 30,000 hommes qui entrerait immédiatement en Belgique, on formerait une autre armée sur les frontières belges, afin de pouvoir disposer d'une force plus considérable, s'il était nécessaire. On croit aussi que ce nouvel incident doit accélérer la mobilisation de la garde nationale, pour laquelle les travaux sont achevés à Paris et dans plusieurs départemens.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 19 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza.	20 00	22 50	79 00	00 00	10 00	10 25
OEillette.	25 00	24 50	105 00	00 00	8 00	8 25
Id. bon goût.	» »	» »	106 00	106 50	00 00	00 00
Lin.	18 00	18 50	83 00	83 50	15 50	16 50
Caméline.	19 00	20 00	00 00	00 00	10 00	00 00
Chanvre.	12 00	13 00	00 00	00 »	9 00	9 25
Huile épurée pour quinquets			85 00	00 00		
Idem » » réverbères			83 00	00 00		

BOURSES.

ANVERS, 20 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 1/2	A	Emprunt romain	79 1/8
» de 10 millions	99 3/4	A	Lots	383
» Rotschild	76 à 76 1/4		Napolitains	76
Autriche métalliques	89	P	Guebhard	79 3/4
Lots de Pologne	99	P	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (los-venten)	87 3/4		» » à Amsterdam	52 à 52 1/8

PARIS, 19 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 96 fr. 50 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 68 80. — Act. de la banque, 1665 00. — Certific. Falconnet, 81 10. — Cortès d'Espagne, 12 0/0. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 80 0/0. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 0/0. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 78 0/0. — Emprunt romain, 80 3/4.

AMSTERDAM, 19 septembre.

Dette active 43 7716. Billets de change 16 378. Synd. d'amortissement 72 374. Rente perp. d'Amsterdam 52 0/0. Métalliques 85 174.

LONDRES, 18 septembre.

Consolidés, 84 7/8 à 85.

FOIRES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

Beauraing — Samedi, 29 septembre. Un jour pour bestiaux.
Houdremont. — Dimanche, 30 septembre. Un jour pour bestiaux.
Vieve. — Dimanche, 30 septembre.

ANNONCES

1902. INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. WOITIER, instituteur, prévient les chefs de famille que, les vacances finissant le 30 de ce mois, il rouvrira le 1^{er} octobre prochain son école, située rue des Brasseurs, à Namur.

Il ajoutera dès ledit jour à l'instruction qu'on y donne, l'enseignement des principes de la langue latine, lequel sera donné par un prêtre attaché à l'établissement.

S'adresser audit M. WOITIER, pour connaître les conditions et les heures de classe.

1908. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une belle et grande maison, avec cour et jardin, située à Namur, dans une rue de commerce.

S'adresser à M^e Logé, notaire à Namur.

1909. VENTE DE BELLE RASPE A SAINT-SERVAIS.

Vendredi 28 septembre 1832, à deux heures de l'après-midi, chez M. Hustin, cabaretier à la Sainte-Croix, il sera procédé par le ministère et à la recette de maître Delvigne, notaire à Namur, à la vente de vingt-huit portions de rases layées et numérotées, croissant dans le bois d'Astedon, situé à Saint-Servais.

S'adresser au garde Libeau, pour avoir des renseignements sur les portions de taillis à vendre.

1910. TERRES SITUÉES A SAINT-SERVAIS, A LOUER.

Vendredi 28 septembre 1832, à deux heures de l'après-midi, chez M. Hustin, cabaretier à la Sainte-Croix, on exposera en location par le ministère et à la recette de M. Delvigne, notaire à Namur, savoir :

1^o Une partie de terre dite *Grand Pré*, située à Saint-Servais, contenant un bonnier, 29 perches.

2^o Et la terre dite *Bosquet*, située audit Saint-Servais, divisée en 2 portions, contenant ensemble un bonnier, 66 perches.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges de cette location, audit notaire Delvigne.

1907. A VENDRE,

Une belle et spacieuse maison avec quartier sur le derrière et deux sortes d'eaux, située rue Notre-Dame; sa position la rend très-avantageuse pour le commerce.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires, rue du Chenil, à Namur.

1901. DENTISTE, rue du bas de la Place, N^o 914, à Namur.

1895. En vente chez DIEUDONNÉ GERARD, imprimeur, *Vesperale Romanum, Sive antiphonale Romanum*. Edition de 1832, et généralement tous les livres d'église, à l'usage de MM. les curés desservans, etc.

1885. Très-bon billard, à vendre.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1884. A vendre de gré à gré.

Une propriété située en la commune de Curange, province de Limbourg, à 3 lieues de Saint-Trond, 3/4 de lieue de Hasselt, composée d'une maison de maître et de deux fermes comprenant ensemble 140 bonniers de jardin, prairies et terres labourables.

S'adresser à M^e Albert Logé, notaire à Dinant, ou à M^e Henri Logé, notaire à Namur.

1883. A louer, pour le 1^{er} mai prochain,

La ferme de Linsiaux, située à Naninne, commune de Dave, canton de Namur (sud), consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, et en 85 bonniers de terres arables.

S'adresser, pour les conditions, à Monsieur de Pierpont de Naninne, ou à M^e Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, n^o 537.



1877. A louer, pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1833, la ferme du château de Pondrôme, canton de Bauraing, contenant environ 120 bonniers de terres labourables et 36 de prairies.

S'adresser, pour connaître les conditions, au château d'Humain, près de Marche-en-Famenne.

1876. Plusieurs capitaux importants et autres, à placer sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, à son domicile, rue du Chenil, N^o 141, à Namur.

1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une rente de 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas; très-bien hypothéquée.

S'adresser au notaire Delvigne.

1849. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

La ferme dite *du Try*, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix. S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1848. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Le domaine de *Maison-Celle* près de Walcourt, composé d'une ferme avec 120 bonniers de terres et prairies et neuf bonniers de bois.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions et prix de cette vente.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.